



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Professional Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0113-14CS31/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0113-14-CS31	<b>Date</b> 2015-12-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-024-6933	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-5-38032 (024)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-08</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT</b>
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Brewster, Shannon	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor024
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2028 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION N° 007 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER

La présente modification n° 007 à l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) publier des réponses aux questions qui ont été reçues en lien avec l'invitation à soumissionner;
- 2) modifier l'invitation

\*\*\*\*\*

1) Voici les questions reçues et leur réponse :

### QUESTION 1 :

*Le soumissionnaire demande respectueusement que la clause c) Assurance tous risques des biens, à l'Annexe D, Exigences en matière d'assurance, soit retirée.*

*La préoccupation du soumissionnaire porte sur le fait que, pour des installations appartenant à l'État, un certain nombre d'employés des FC, de la fonction publique et d'autres entrepreneurs occupent typiquement la propriété en question alors que la propriété est sous la garde ou le contrôle de l'entrepreneur. Demander au soumissionnaire une « Renonciation des droits de subrogation » énonçant qu'il renonce à tout droit de subrogation contre le Canada représenté par le MDN et TPSGC relativement à toute perte ou dommage aux biens, **peu en importe la cause**, exigerait du soumissionnaire qu'il ait un contrôle sur les employés autres que ceux de l'entrepreneur dans la propriété, ce qui n'est pas possible (absence d'une relation employeur-employé).*

*Toutefois, si l'État estime justifié de maintenir cette clause, nous demandons respectueusement qu'elle soit modifiée comme suit :*

*(C) Assurance tous risques des biens*

*Paragraphe d'introduction – « L'entrepreneur doit souscrire une assurance tous risques... Les biens de l'État doivent être assurés au coût de remplacement **OR (au lieu de et)** la valeur au jour des sinistres.*

*(i) aucune exception relevée – acceptable tel que formulé*

*(ii) a. et b. aucune exception relevée – acceptable tel que formulé,*

*c) Renonciation des droits de subrogation : retirer complètement pour les raisons énoncées ci-dessus.*

### RÉPONSE 1 :

Le Canada n'acceptera pas les qualifications proposées telles qu'elles sont formulées ci-dessus.

Toutefois, le Canada changera la clause, ce qui sera documenté au moyen de la modification n° 007 à l'invitation à soumissionner.

### QUESTION 2:

*Se reporter à l'Annexe D*

*Au cas où une assurance tous risques des biens soit vraiment nécessaire, veuillez fournir une description des installations et de l'équipement de l'ETG AFC devant être couverts par les exigences en matière d'assurance tous risques des biens, de manière suffisamment détaillée pour nous permettre d'obtenir un devis exact pour la police d'assurance de la part de notre courtier.*

### RÉPONSE 2:

L'équipement de l'ETG AFC devant être couvert par l'assurance tous risques des biens est le suivant :

- 8 postes de développeur construits à cette fin;
- 79 postes réguliers (ordinateur portable, station d'accueil, 2 moniteurs, accessoires)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W0113-14CS31/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W0113-14CS31

Amd. No. - N° de la modif.  
007  
File No. - N° du dossier  
TOR-5-38032

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor024  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

2) Modifications à l'invitation à soumissionner :

2a) à l'Annexe D – Exigences en matière d'assurance, du contrat,

**Supprimer :** Article (c) Assurance tous risques des biens, dans son intégrité

**Insérer :** **Assurance tous risques des biens**

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance « tous risques » pour protéger les biens de l'État dont il a la charge, la garde ou le contrôle, et dont le montant de la protection ne doit pas être inférieur à 222 000,00 \$. La base d'évaluation des biens de l'État est la suivante : coût du remplacement.

- (i) Demandes d'indemnités : L'entrepreneur doit aviser promptement le Canada de toute perte ou dommage à ses biens et doit superviser, investiguer et documenter les pertes ou dommages afin que les demandes d'indemnité soient correctement établies et payées.
- (ii) La police d'assurance tous risques des biens doit comprendre les éléments suivants:
  - a. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - b. Bénéficiaire : Le Canada, selon ses intérêts et ses directives.
  - c. Renonciation des droits de subrogation : L'assureur de l'entrepreneur doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par le ministère de la Défense nationale et par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à toute perte ou dommage aux biens, peu en importe la cause.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**